

1 Textes connexes : ABC, ABC-RA, IOD-RA  
2 Services responsables: Deputy Superintendent of Schools ;  
3 Office of Curriculum and Instructional  
4 Programs

5  
6  
7 Éducation des apprenants multilingues émergents  
8  
9

10 A. OBJECTIF  
11

12 Affirmer un cadre axé sur les atouts pour l'éducation des  
13 apprenants multilingues émergents à Montgomery County Public  
14 Schools (MCPS).

15  
16 Garantir le respect des mandats fédéraux et étatiques  
17 s'agissant de l'éducation des apprenants multilingues  
18 émergents  
19

20 B. PROBLEMATIQUE  
21

22 Les enfants qui développent une langue autre que l'anglais à  
23 la maison ont la possibilité de devenir bilingues ou  
24 multilingues à l'école. Le Département de l'Éducation de  
25 l'État du Maryland (MSDE) désigne ces élèves comme apprenants  
26 multilingues émergents, en reconnaissance du fait qu'ils  
27 apprennent simultanément une autre langue au moins, en plus  
28 de l'anglais qu'ils apprennent à MCPS. Le MSDE reconnaît le

29 multilinguisme comme un atout et promeut une perspective en  
30 ce sens, axée sur les points forts des apprenants multilingues  
31 émergents, et considère la diversité de pensée, de culture et  
32 de traits de caractère comme des atouts positifs pour les  
33 écoles du Maryland.

34  
35 Les lois fédérales et étatiques exigent de la part des  
36 programmes et des soutiens pédagogiques de relever les défis  
37 auxquels sont confrontés les apprenants multilingues  
38 émergents et d'aider à éliminer les obstacles susceptibles  
39 autrement d'entraver l'accès des élèves à la pleine  
40 participation au programme éducatif. Ces programmes et  
41 services comprennent des évaluations bilingues, des conseils  
42 et des activités de sensibilisation des parents/tuteurs  
43 légaux afin de les aider à défendre leurs intérêts avec  
44 réalisme.

45  
46  
47 Les apprenants multilingues émergents de MCPS constituent un  
48 groupe diversifié d'élèves, représentant de nombreux pays et  
49 langues, issus de tous les niveaux socio-économiques et de  
50 parcours éducatifs et expérientiels variés. La politique ABC  
51 du Conseil d'éducation, *Partenariats famille-école* affirme  
52 que les communautés scolaires de MCPS sont enrichies par les  
53 diverses traditions, identités et expériences de toutes les  
54 familles MCPS.

55  
56 C. POSITION

57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84

1. Le Conseil d'éducation du comté de Montgomery affirme son engagement envers les apprenants multilingues émergents en :
  - a) Maintenant envers les apprenants multilingues émergents le même niveau d'exigence dans l'apprentissage établi pour tous les élèves ;
  - b) Offrant aux apprenants multilingues émergents des opportunités réalistes de développer des compétences complètes en anglais académique et en relation avec les autres, dans les domaines de l'écoute, de l'expression orale, de la lecture et de l'écriture, conformément au niveau d'exigence appliqué pour tous les élèves ;
  - c) Satisfaisant ou dépassant les standards exigeants de contenu et de performance du MSDE dans tous les domaines, y compris la lecture et les arts du langage, les mathématiques, les études sociales, les sciences, l'enseignement professionnel et technologique, les beaux-arts, la santé et l'éducation physique, pour tous les élèves.
  - d) Fournissant un enseignement adapté aux apprenants multilingues émergents, en tenant compte de leur éducation antérieure, de leurs capacités cognitives

85                   ou de leurs besoins particuliers, qui puisse  
86                   refléter leur niveau de maîtrise de l'anglais ;

87  
88           e)       Évaluant les apprenants multilingues émergents à  
89                   l'aide d'évaluations adaptées et valides, conformes  
90                   aux normes fédérales, étatiques et locales, ainsi  
91                   qu'en prenant en compte le niveau de compétence en  
92                   anglais et l'origine culturelle des élèves ; et

93  
94           f)       Affirmant que la réussite scolaire des apprenants  
95                   multilingues émergents est une responsabilité  
96                   partagée par les élèves, tous les enseignants, la  
97                   famille et la communauté.

98  
99       2.       Programme de développement de la langue anglaise (ELD)

100  
101           a)       Chaque école, en collaboration avec l'Office of  
102                   School Support and Well-Being/Office of Curriculum  
103                   and Instructional Programs, proposera un programme  
104                   ELD adapté à l'éventail des besoins des apprenants  
105                   multilingues émergents éligibles. ELD est un  
106                   programme pédagogique spécialisé destiné aux  
107                   apprenants multilingues émergents éligibles qui  
108                   doivent développer leurs compétences dans les  
109                   quatre domaines linguistiques que sont l'écoute,  
110                   l'expression orale, la lecture et l'écriture du  
111                   langage académique et social en anglais.

112

- 113           b)    Le programme ELD :
- 114
- 115               (1)  S'appuie sur la recherche ;
- 116
- 117               (2)  Est conçu pour des niveaux de maîtrise de
- 118                        l'anglais adaptés à l'âge ;
- 119               (3)  S'aligne sur les normes de compétence du
- 120                        programme de langue anglaise MSDE ;
- 121
- 122               (4)  S'aligne sur les objectifs de lecture et
- 123                        d'écriture            du            programme            de
- 124                        lecture/anglais/arts du langage de MCPS ;
- 125
- 126               (5)  Reflète les nombreux horizons culturels et
- 127                        linguistiques représentés par les apprenants
- 128                        multilingues émergents ; et
- 129
- 130               (6)  Est enseigné selon une pédagogie qui prépare
- 131                        les élèves aux méthodes pédagogiques et au
- 132                        contenu qu'ils rencontreront au cours de leurs
- 133                        études à MCPS.
- 134
- 135           c)  Services ELD associés
- 136
- 137               (1)  Conformément à la politique ABC du Conseil
- 138                        d'éducation    du    comté    de    Montgomery,
- 139                        *Partenariat famille-école*, MCPS initiera un
- 140                        dialogue       régulier       et       profond       sur

141 l'apprentissage et le développement des élèves  
142 à travers de multiples mécanismes et outils  
143 mis en œuvre de manière stratégique, pour  
144 permettre aux parents/tuteurs légaux d'élèves  
145 apprenants multilingues émergents de se  
146 renseigner sur les critères pédagogiques  
147 essentiels, les séquences de cours, les  
148 exigences et opportunités d'apprentissage par  
149 le service, les délais et les processus de  
150 candidature requis, et donner en définitive à  
151 leur enfant un accès à un enseignement  
152 rigoureux et aux opportunités éducatives.

153  
154 (2) Les conseillers thérapeutiques en langage  
155 émergent fourniront des services de conseil,  
156 selon le besoin, pour accompagner les élèves  
157 inscrits au programme ELD dans leur nouvel  
158 environnement scolaire et communautaire.

159  
160 (3) MCPS fournira des évaluations qui minimisent  
161 les préjugés culturels et linguistiques, y  
162 compris des évaluations de la langue  
163 maternelle, si nécessaire, pour les apprenants  
164 multilingues émergents soupçonnés d'être en  
165 situation de handicap.

166  
167 d) Le développement du personnel concernant les  
168 besoins pédagogiques des apprenants multilingues

169 émergents fait partie intégrante d'un programme ELD  
170 de qualité. Des opportunités d'apprentissage  
171 professionnel seront mises à la disposition de tout  
172 le personnel de MCPS qui travaille avec des  
173 apprenants multilingues émergents en classe et dans  
174 la communauté scolaire.

175

### 176 3. Identification et reclassement

177

178 a) Une évaluation linguistique identifie les  
179 apprenants multilingues émergents éligibles au  
180 programme ELD et détermine leur niveau de maîtrise  
181 de l'anglais, comme suit :

182

183 (1) Des évaluateurs qualifiés et formés  
184 administreront une évaluation des compétences  
185 en langue anglaise

186

187 (2) L'évaluation est administrée à tous les élèves  
188 qui répondent à deux questions sur trois du  
189 Maryland Home Language Survey (HLS), et dont  
190 l'une des réponses est une langue autre que  
191 l'anglais lors de leur première inscription à  
192 MCPS.

193

194 b) Les élèves participant au programme ELD seront  
195 considérés comme maîtrisant l'anglais et désignés  
196 comme apprenants multilingues émergents reclassés

197                   après avoir satisfait aux critères établis par les  
198                   lignes directrices du MSDE.

199  
200                   c)    Les performances des élèves sortis du programme ELD  
201                   seront suivies par l'équipe de développement de la  
202                   langue anglaise de chaque école, qui fournira un  
203                   soutien adapté sur une période de deux ans.

204  
205                   d)    Les procédures d'identification et de suivi du  
206                   programme seront évaluées périodiquement et  
207                   révisées si nécessaire conformément aux directives  
208                   du MSDE.

209

#### 210 D. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

211  
212                   1.    Les services du programme ELD seront proposés à tous les  
213                   apprenants multilingues émergents éligibles et seront  
214                   conçus pour s'adapter à la diversité d'origine des  
215                   élèves et du niveau de maîtrise de l'anglais.

216  
217                   2.    Les exigences en matière de réussite des élèves  
218                   participant au programme ELD seront en harmonie avec les  
219                   exigences de tous les élèves de MCPS.

220  
221                   3.    La langue ne doit en aucun cas être une entrave à l'accès  
222                   des apprenants multilingues émergents aux mêmes  
223                   opportunités éducatives de qualité qui existent pour  
224                   tous les élèves de MCPS.

225  
226 4. L'enseignement doit permettre aux élèves d'apprendre  
227 l'anglais le plus rapidement possible, tout en veillant  
228 à ce qu'ils ne soient pas en retard par rapport à leurs  
229 camarades du même grade scolaire dans les différents  
230 domaines.

231  
232 5. MCPS valorisera le multilinguisme et l'alphabétisation  
233 dans d'autres langues des apprenants multilingues  
234 émergents, ainsi que les atouts linguistiques et  
235 culturels que les apprenants multilingues émergents  
236 apportent à la classe et à la communauté scolaire.

237

238

239 E. METHODES DE MISE EN ŒUVRE

240

241 Le Surintendant -

242

243 1. Développera des procédures administratives pour le  
244 développement, le maintien et l'évaluation de programmes  
245 adaptés pour les apprenants multilingues émergents dans  
246 MCPS ;

247

248 2. Allouera du personnel et des ressources matérielles  
249 chaque année, en fonction des besoins documentés et dans  
250 le respect des contraintes budgétaires existantes ;

251

- 252 3. Sollicitera l'aide financière fédérale appropriée, si  
253 nécessaire, pour mettre en œuvre cette politique ; et  
254
- 255 4. Collaborera avec les agences du comté et les  
256 organisations de la communauté pour donner l'accès aux  
257 ressources nécessaires aux apprenants multilingues  
258 émergents et à leurs familles.

259 F. EXAMEN ET RAPPORT

- 260
- 261 1. Chaque année, les progrès académiques des participants  
262 au programme ELD feront l'objet d'un rapport au Conseil  
263 d'éducation du comté de Montgomery, appelé Rapport  
264 annuel.
- 265
- 266 2. MCPS remplira toutes les exigences fédérales et  
267 étatiques en matière de rapports pour les participants  
268 actuels et passés au programme ELD.
- 269
- 270 3. Cette politique sera révisée conformément au processus  
271 d'examen des politiques du Conseil d'éducation.

272

273

274 Historique de la politique : résolution n° 77-80, 21 janvier 1980,  
275 modifiée par la résolution n° 333-86, 12 juin 1986 ; modifiée par  
276 la résolution n° 599-99, 14 octobre 1999 ; titres des services mis  
277 à jour le 1er juin 2000 ; modifiée par la résolution n° 450-11, 13  
278 septembre 2011 ; modifiée par la résolution n°.